

1) Quel est le rôle de l'Etat ?

A) De l'Etat-gendarme à l'Etat-providence

Le rôle de l'Etat a progressivement évolué, d'un Etat exerçant une intervention minimale, dit Etat-gendarme, à un Etat intervenant largement dans l'activité économique et sociale, l'Etat-providence.

■ **L'Etat-gendarme** : désigne le rôle minimal de l'Etat à travers les fonctions « régaliennes » de l'Etat : la police, la défense et la justice dans le but de maintenir l'ordre public, protéger le pays et prélever les impôts.

On a longtemps considéré que le rôle de l'Etat consistait à intervenir de façon minimale, mais, face aux crises et aux guerres, les interventions publiques ont été de plus en plus nombreuses et le rôle de l'Etat s'est transformé.

■ **L'Etat-providence** : Depuis le XXe siècle, dans des contextes économiques incertains, l'intervention de l'Etat s'est élargie. On a ainsi eu recours à l'Etat pour garantir l'intérêt général et protéger les populations, avec en particulier la protection sociale (création de la Sécurité sociale en 1945). On parle alors de l'Etat Providence.

L'Etat-providence intervient de façon importante dans la vie sociale et économique au nom d'impératifs sociaux.

L'Etat-Providence combine plusieurs fonctions qui correspondent à 3 objectifs poursuivis de l'intervention publique :

– **fonction de régulation et de stabilisation** : maintien de l'activité économique à un niveau satisfaisant (ex. : mesures de relance de la croissance économique, fixation de règles pour le bon fonctionnement de l'économie...);

– **fonction d'allocation des ressources** : l'Etat utilise les ressources (humaines, matérielles et financières) pour produire des biens et services non marchands au service de la collectivité (ex : construction d'un pont, hôpital...);

– **fonction de redistribution** : l'intervention de l'Etat vise à réduire les inégalités de revenus en opérant des transferts sociaux entre les ménages. Pour illustration, les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) sont redistribués sous forme de prestations sociales à ceux qui en ont besoin.

Ces trois fonctions de l'Etat ne sont pas exclusives et sont le plus souvent concomitantes.

B) L'Etat producteur

L'Etat est producteur de biens et de services au titre de l'intérêt général et des services publics. Cette intervention s'exerce selon plusieurs formes :

■ **Les entreprises publiques** sont des sociétés détenues majoritairement par l'Etat ou appartenant à des groupes dont la tête est détenue majoritairement par l'Etat (1 702 sociétés françaises, 778 100 salariés). Elles comprennent : EDF, SNCF, France télévisions, Radio France, Naval Group...

■ **Les entreprises semi-publiques** sont des sociétés détenues par les pouvoirs publics mais avec des personnes privées qui participent au financement ou à la gestion. On distingue les sociétés anonymes à capitaux partiellement publics, les sociétés d'économie mixte (SEM), les concessions et les régies intéressées. Elles comprennent : PSA, Engie, Renault, Orange, Air France-KLM, Safran...

■ **Les entreprises privées** sont des sociétés dont les capitaux nécessaires sont apportés majoritairement par des personnes privées, qui détiennent le pouvoir et supportent les risques de leurs activités. L'Etat peut cependant détenir une partie non majoritaire des capitaux de ces entreprises.



2) Quels sont les degrés d'intervention de l'Etat dans l'économie ?

A) Interventionnisme et libéralisme

A chaque forme d'État, gendarme ou providence, correspond une doctrine, une manière de penser la société :

– **L'État-gendarme** est défendu par le courant de pensée du « **libéralisme** », qui tire son nom de « liberté ». Le libéralisme est une « Idéologie fondée sur le principe de la liberté économique et qui souligne l'efficacité naturelle des mécanismes du marché. »

– **L'État-providence** est un prolongement de l'État-gendarme, qui vise à corriger (par ses interventions) les inégalités issues du marché. L'**interventionnisme** est une « politique préconisant une intervention des pouvoirs publics dans la vie économique. »



B) Mesurer le degré d'intervention de l'Etat dans l'économie

Deux indicateurs mesurent le poids de l'État dans l'économie et d'apprécier le degré de l'intervention publique :

- **Prélèvements obligatoires (PO) :**

$$\text{Taux de PO} = (\text{Montant des PO} / \text{PIB}) \times 100$$

- **Dépenses publiques (DP) :**

$$\text{Taux de DP} = (\text{Montant des DP} / \text{PIB}) \times 100.$$

3) Quelles sont les ressources et les dépenses de l'Etat ?

Le budget de l'État est un document établi par le Gouvernement, appelé « loi de finances » et voté par le Parlement chaque année. Il traduit des choix de politiques publiques dans les domaines économique et social.

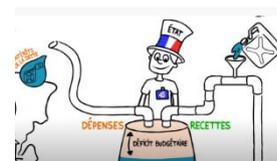
Le budget prévoit les dépenses et les recettes que l'État a le droit d'engager et de percevoir pour l'année à venir.

Le solde de ce budget, différence entre les recettes et les dépenses, peut-être positif (excédent) ou négatif (déficit).

A) Les ressources (recettes) publiques

L'essentiel des recettes publiques provient des **prélèvements obligatoires**, c'est-à-dire de l'ensemble des impôts et cotisations sociales prélevés par les différentes administrations publiques :

- un **impôt** est un versement obligatoire et sans contrepartie aux administrations publiques. Il finance principalement la production de services publics non marchands (ex: impôt sur le revenu, sur les sociétés, ...).
- une **cotisation sociale**, quant à elle, ouvre droit à une prestation sociale (exemple : les pensions de retraite sont la contrepartie des cotisations vieillesse).



B) Les dépenses publiques

Les dépenses publiques correspondent à l'ensemble des dépenses des Administrations Publiques (APU) suivantes :

- les administrations centrales (ministères, Pôle Emploi, universités...),
- les administrations locales (mairies, lycées...),
- des administrations de Sécurité sociale (hôpitaux, Urssaf, CAF...).

Plus de la moitié des dépenses publiques correspond aux versements de prestations sociales par les APU pour couvrir les risques sociaux : maladie, vieillesse, chômage, précarité...



C) Le déficit public et la dette publique

Les recettes publiques sont suffisantes ou insuffisantes pour couvrir les dépenses. Le solde public est donc soit positif soit négatif

- Recettes publiques $>$ Dépenses publiques = Excédent public (solde positif)

- Recettes publiques $<$ Dépenses publiques = Déficit public (solde négatif)

Depuis 40 ans, les recettes publiques sont insuffisantes pour couvrir les dépenses : la France est en situation de déficit public. Ce dernier s'est aggravé du fait de la crise sanitaire du coronavirus.

■ Les administrations publiques financent chaque année leur déficit public grâce à des emprunts. **Le cumul de ces emprunts forme la dette publique.** Les administrations publiques doivent donc rembourser leurs emprunts et payer des intérêts, appelés « charge de la dette ». Chaque déficit public annuel engendre donc un nouveau flux d'emprunts qui vient nourrir le stock de dette publique. La dette publique française a atteint 99 % du PIB en 2018.



4) Quelle est la place de l'Etat en tant qu'employeur ?

L'Etat est également un employeur et gère des monopoles publics (SNCF, RATP par exemple).

Il occupe dans l'emploi une place significative en France. Si l'on prend la fonction publique (d'Etat, collectivités territoriales, hospitalière) on obtient près de 5,5 millions d'agents. A ces agents il faut ajouter les effectifs des entreprises publiques qui s'élèvent à près de 800 000.

A) Les monopoles publics

Dans les transports ferroviaires, les télécommunications, la production et la distribution de certaines sources d'énergie (gaz, électricité), l'ampleur des infrastructures nécessaires avant même toute production implique que l'on ne peut tirer le meilleur parti qu'à partir d'un volume de production considérable.

Pour tous les services publics en réseaux, l'entreprise se retrouve rapidement en situation de monopole (appelé monopole naturel) qui peut être confié à un acteur privé et doit être pris en charge par l'État.

B) Déréglementation et régulation des monopoles publics.

Certaines analyses économiques montrent les limites du rôle de l'État dans l'économie car il n'y a pas de concurrence, qui seule peut faire progresser la productivité, faire baisser les prix et inciter à l'innovation.

D'où une ouverture à la concurrence des monopoles publics. Il ne s'agit pas de privatiser la totalité des monopoles publics mais seulement les services et non les infrastructures qui constituent des monopoles naturels (situations de rendements croissants et durables). On sépare infrastructures et services (cas de la SNCF : réseau ferré de France, infrastructures en monopole et concurrence pour le transport par train). Pour les services on pratique la déréglementation qui consiste en la suppression des règles qui encadraient la production de ces services afin de favoriser le marché et l'offre privée.

Des autorités de régulation assurent l'intervention de l'Etat (la régulation). Une autorité de régulation est une autorité administrative indépendante (exemple de l'ARCEP) chargée d'organiser la fourniture d'un service public et de veiller au respect des règles de concurrence.



